



Fédération des Artisans Charcutiers-Traiteurs & Traiteurs Région Pays de la Loire



SOMMAIRE

EDITO 44

INFOS EN BREF

Programme SERBOTEL 2021

Médiation de la Consommation

Pour une alimentation durable et locale en restauration collective

Retour sur les rencontres annuelles de l'U2P

Les mesures fiscales pour favoriser la transmission d'entreprise

Formation des salariés

Recrutement autrement Décoll' ton job

Elections Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Petites annonces – A VENDRE

Chers Collègues

Voici un mois D'octobre bien rempli.

Tout d'abord du 1er au 14 octobre 2021, les élections Chambre des Métiers et nous sommes représentés par L 'U2p « **La voix des artisans** ».

Pourquoi voter « **La voix des artisans** » car l'U2P se mobilise pour faire reconnaître nos métiers et notre savoir-faire pour défendre un apprentissage de qualité et se bat pour pérenniser le service de proximité et développer nos activités commerciales et artisanales.

Soutenons l'U2P votons « **La voix des artisans** ».

Du 17 au 20 octobre 2021, le grand rendez-vous de l'alimentaire Salon **Serbotel** – Parc des Exposition de la BEAUJOIRE à Nantes ou comme tous les deux ans notre Fédération est présente par ses concours avec les salariés, les apprentis en CAP – MC traiteur et BP, ses remises de prix des concours artisanaux et la mise en avant de notre savoir-faire.

Nous vous attendons sur notre stand de la Charcuterie Traiteur pour échanger et pour un moment de convivialité.

Un autre moment fort sur le salon Serbotel, le mercredi 20 Octobre 2021 de 9h30 à 12h30 – Salle Canopée – les 4èmes rencontres du RESEAU MANGER LOCAL pour favoriser la proximité dans le contexte Egalim et Loi Climat : une matinée d'information et de témoignages, des débats et échanges pour une alimentation durable et locale en restauration collective. Bien sûr vous y êtes conviés.

Je me répète mais votons « **La voix des artisans** » afin de défendre notre beau métier ainsi que tout l'artisanat.

Frédéric SOUTON

Membre du bureau FACT44



ARTISANS, C'EST LE MOMENT DE DONNER DE LA VOIX !

La grande plateforme participative est désormais ouverte :
TÉMOIGNEZ, DÉBATEZ ET DÉFENDEZ VOS IDÉES SUR [LA VOIX DES ARTISANS.FR](https://la-voix-des-artisans.fr)

U2P union des entreprises de proximité
PAYS DE LA LOIRE

CAPEB l'artisanat en Vendée
CGAD la grande cuisine artisanale
cnams FABRICATION & SERVICES
cnatp 12000 artisans

Infos en bref



Le Salon des Métiers de Bouche,
de l'Hôtellerie & de la Restauration

DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021

ANIMATION sur le plateau Boucherie Charcuterie Traiteur avec nos ARTISANS

9h30-12H00

Les candidats présenteront les Produits de la Charcuterie :

Que réaliser avec le BOUDIN NOIR ET LE BOUDIN BLANC - Comment fabriquer le PATE EN CROUTE –

LES différents JAMBONS – LES différentes SAUCISSES - Les produits cocktail à base de Charcuterie

Thème : **LA CHARCUTERIE MODERNISEE.**

3^{ER} CHALLENGE des URMA Région Pays de la Loire des Jeunes Charcutiers

13h30 – 16h30

Le 3^{er} Concours des jeunes Charcutiers en 2^{ème} année CAP, sous le contrôle de la FEDERATION DES ARTISANS CHARCUTIERS TRAITEURS 44 et avec la participation des Meilleurs Ouvriers de France.

Les candidats réaliseront des **PRODUITS DE CHARCUTERIE** dans leur CFA. Chaque URMA départementale présentera les pièces sous forme de **buffet façon cocktail**.

Un trophée sera remis au 1^{er} CFA de la Région Pays de La Loire.

LUNDI 18 OCTOBRE 2021

5^{ème} Challenge Départemental des Métiers de la Viande Des Charcutiers-Traiteurs & Bouchers

13h00 – 16h

Six équipes en binômes (**1 charcutier+1 boucher salarié**) devront réaliser sur le ring concours :

1 présentation : Bouchère crue et présentation traiteur

MARDI 19 OCTOBRE 2021

Concours Mention Complémentaire Traiteur / URMA-Pays de la Loire

9h – 12 h

Le concours Mention Complémentaire Traiteur récompense les apprenti(e)s pour la mise en place et la présentation de produits de charcuterie. **2 équipes en binômes par département**

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

Concours Brevet Professionnel Charcutier Traiteur / URMA-CIFAM 44

13h – 16 h Le Concours récompense les jeunes, en cours de formation, notés sur la présentation, la dégustation et le respect du thème.

RAPPEL – C'est une obligation

Médiation de la consommation : pensez à vous inscrire !

La médiation de la consommation permet de régler un litige à l'amiable entre un commerçant et un client (non professionnel). Il s'agit d'une alternative à l'action judiciaire souvent longue et coûteuse. Rappelons-le, les commerçants confrontés à un différend avec un client doivent leur proposer une solution amiable comme une médiation de la consommation. Ils ont l'obligation de communiquer à leurs clients les coordonnées du médiateur de la consommation qu'ils ont choisi par tout moyen approprié : site internet, conditions de vente, bons de commande, affiche en boutique...



Vous êtes adhérent de la CNCT ?

La confédération vous accompagne dans vos démarches en vous aidant à remplir cette obligation. La CNCT a ainsi sélectionné pour vous une association de médiation : l'association de conciliateurs de justice CM2C et a

réglé le coût de l'abonnement à votre place. Il ne vous reste donc plus qu'à vous inscrire en ligne sur le site de l'association CM2C. Pour obtenir vos identifiants et procéder à votre inscription contactez directement la CNCT via l'adresse contact@lacnct.fr.



Tel : 07 84 41 17 19



MIN de Nantes Métropole

71 Boulevard Alfred Nobel - 44400 REZE

Tél. 02.51.72.92.35

Horaires d'Ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
5h30-12h & 14h30-17h30
Samedi : 6h-12h

Site web : www.berjac.fr



PRODUITS ET MATÉRIELS D'HYGIÈNE
EMBALLAGE ALIMENTAIRE
ÉQUIPEMENTS DES MÉTIERS DE BOUCHE



2 rue de la Futaie - ZAC du Taillis
44840 LES SORINIÈRES
Tél. : 02 40 92 17 77

www.champenois.heegeo.fr

POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE EN RESTAURATION COLLECTIVE

4èmes rencontres du Réseau MANGER LOCAL 44

Mercredi 20 octobre de 9h45 à 12h30

Dans le cadre du Salon SERBOTEL

Salle Canopée

(à l'étage du hall XXL du Parc des Expositions de la Beaujoire à
Nantes)

L'entrée est gratuite sous réserve d'avoir édité au préalable votre badge d'entrée

A quelques mois de la date d'application des objectifs d'approvisionnements durables prévus par la loi, le Réseau MANGER LOCAL 44 a choisi de mettre en valeur des expériences qui valorisent la proximité.

AU PROGRAMME de nos 4e rencontres :

EGALIM – CLIMAT & RESILIENCE – Ce qui est clair et ce qui reste à préciser - focus sur des travaux en cours sur les labels et la reconnaissance des externalités environnementales.

ACTIONS DE TERRITOIRE – En Brière les acteurs locaux de l'approvisionnement de la restauration collective (agriculteurs, artisans, collèges, Parc de Brière, Chambres d'agriculture, de métiers et de l'artisanat) travaillent à valoriser les produits de leur territoire. Retour d'expérience.

ACHATS AVISES - Du sourcing au contrôle de l'exécution des marchés publics, des témoignages d'actions qui permettent de favoriser les achats locaux.

Nous ferons également un point sur l'éco-système de l'approvisionnement de la restauration collective (les ressources, les acteurs) et sur les contenus que le Réseau MANGER LOCAL 44 met à votre disposition sur [son site Internet](#) et à travers sa page [Face Book](#).

Enjeu environnemental, social, d'éducation et de santé publique, l'évolution de l'approvisionnement des restaurants collectifs est aussi un enjeu économique pour nos territoires lorsque ces approvisionnements valorisent les ressources locales.

Après cette matinée de débat, nous vous invitons à une dégustation sur l'espace SAVEURS LOCALES au rez-de-chaussée du Grand Palais. Vous pourrez y rencontrer des agriculteurs et des artisans de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire ainsi que des agriculteurs de la filière qualité Pays de la Loire. Beaucoup travaillent avec la restauration collective.

Retour sur les Rencontres annuelles de l'U2P et sur les annonces du Président de la République en faveur des travailleurs indépendants

Les Rencontres annuelles de notre interprofession artisanale, l'U2P qui se sont tenues hier à Paris, ont été marquées par un temps particulièrement fort avec la visite du Président de la République accompagné des ministres Bruno Le Maire et Alain Griset.

En ma qualité de Président de la CGAD et de Vice-Président de l'U2P, j'ai eu le plaisir de les accueillir avec Dominique Métayer, Président de l'U2P et les représentants de la CAPEB et de l'UNAPL.

Le Président de la République a débuté son intervention en saluant « *les valeurs qui sont au cœur de la vie des indépendants, telles que le travail, le mérite et la prise de risque* » et en adressant aux chefs d'entreprise « *un immense merci au nom de la nation* » pour leur engagement pendant la pandémie.

Pendant près de deux heures, le Président de la République est ensuite revenu sur la stratégie du gouvernement face à la crise, le soutien apporté aux entreprises et les orientations à prendre en vue de la relance.

A la fin de son intervention, il a annoncé les grandes lignes du plan d'action pour les indépendants. Ce plan était en préparation depuis le mois de janvier de cette année et j'y ai contribué activement en rencontrant à plusieurs reprises Alain Griset, le Ministre des TPE-PME.

Au cours de ces échanges, j'ai notamment eu l'occasion d'insister sur la nécessité absolue de favoriser la transmission-reprise des entreprises (plus de 25 % des travailleurs non-salariés ont plus de 55 ans tous secteurs confondus) et à cet égard, certaines des mesures qui ont été annoncées témoignent d'une réelle prise en compte des enjeux :

- Soutien au repreneur : la déduction fiscale des amortissements des fonds de commerce nouvellement acquis sera autorisée, ce qui n'est pas le cas actuellement. Selon l'exemple donné par le Président du République, pour un fonds acheté 100.000 euros, l'amortissement de 10.000 euros pourra être déduit du résultat imposable pendant 10 ans dès lors que les conditions requises pour pratiquer l'amortissement sont satisfaites.
- Soutiens au cédant :
 - L'exonération de plus-value sera totale pour les ventes de fonds d'une valeur inférieure ou égale à 500 K€. Elle sera partielle au-delà.
 - Le chef d'entreprise qui cède son entreprise individuelle au moment de son départ à la retraite pourra bénéficier de l'exonération des plus-values professionnelles de cession, s'il fait valoir ses droits à la retraite dans un délai maximum de 36 mois avant ou après la cession (contre 24 mois actuellement).

Par ailleurs, la protection du patrimoine du chef d'entreprise en nom propre ne s'appliquera plus seulement à la résidence principale mais à l'ensemble de son patrimoine personnel sauf s'il en décide autrement.

Au niveau des dispositifs de soutien, le Président de la République a confirmé que les secteurs en grande difficulté comme l'événementiel continueront à bénéficier d'un appui spécifique (la CNCT vient de recevoir un courrier de Bruno Le Maire en vue de participer aux travaux) et il a également précisé que des assouplissements dans les remboursements des échéances de PGE pourront être prévus pour ne pas menacer les entreprises en situation fragile.

La question du recrutement a bien entendu été au centre des débats face à la pénurie de main d'œuvre qui frappe tous les métiers en cette rentrée.

La réponse du Président de la République se situe sur deux axes :

- Les aides mises en place par l'Etat pour développer l'emploi des jeunes et notamment l'aide exceptionnelle à l'apprentissage qui sera prolongée jusqu'au 30 juin 2022

- La nouvelle convention d'assurance chômage, qui entre en vigueur prochainement et qui prévoit des conditions d'indemnisation moins favorables des demandeurs d'emploi, dans une stratégie affirmée d'incitation à l'emploi.

S'agissant des droits sociaux des indépendants :

- Afin de préserver les droits à la retraite des indépendants, le nombre de trimestres validés en 2020 et 2021 sera égal à la moyenne des trimestres validés au cours des trois derniers exercices
- Les effets de la crise seront neutralisés dans le calcul des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou congé de maternité
- La modulation des cotisations et contributions sociales pourra être réalisée en temps réel
- Des travaux vont être engagés pour améliorer la couverture des indépendants par rapport aux risques suivants : accident du travail et maladie professionnelle / chômage
- Le crédit d'impôt formation des chefs d'entreprise sera doublé
- Le statut de conjoint collaborateur sera ouvert aux concubins

J'en profite pour vous signaler au passage que la CNCT travaille actuellement avec les services AG2R pour vous proposer très prochainement un audit de protection sociale gratuit et sans aucun engagement de votre part qui vous permettra, à vous ainsi qu'à votre conjoint, de faire le point sur vos droits, votre statut et vos perspectives en matière de retraite en bénéficiant des conseils d'un expert.

Concernant la simplification des formalités et démarches administratives :

- Le passage en société d'une entreprise en nom propre sera facilité
- Un service unique de formalités dédié aux indépendants sera créé dès début 2022

Vous trouverez en pièce jointe le dossier de presse gouvernemental qui vous permettra d'avoir tous les détails de ces différentes annonces.

La plupart de ces mesures seront intégrées dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 et leurs modalités pratiques seront donc discutées au Parlement dans les mois qui viennent. Nous ne manquerons pas bien entendu de vous en tenir informés.

ARTISANS, COMMERÇANTS

Avec Petit Forestier,
louez un véhicule frigorifique
parfaitement adapté
à votre métier !

Sirha 2021
Retrouvez-nous
stands 3F70 et 3F84

N° Vert 0 800 100 296

www.petitforestier.com

PETIT FORESTIER
Location de véhicules frigorifiques

Bientôt des mesures fiscales pour favoriser la transmission d'entreprise

Dans le cadre du plan en faveur des travailleurs indépendants, plusieurs régimes d'exonération des plus-values de cession d'entreprise devraient bientôt être élargis. Des mesures qui figurent dans le projet de loi de finances pour 2022.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été dévoilé. Du côté des entreprises, il acte principalement les mesures fiscales annoncées par le président de la République dans le cadre du plan « indépendants » visant à faciliter la transmission des entreprises grâce, notamment, à un aménagement de certains dispositifs d'exonération des plus-values.

Départ à la retraite

Un exploitant individuel peut bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu au titre des plus-values professionnelles réalisées lors de la vente de son entreprise au moment de son départ en retraite. Un régime de faveur qui nécessite, notamment, que le cédant cesse toute fonction dans l'entreprise cédée et qu'il fasse valoir ses droits à la retraite dans les 2 ans précédant ou suivant la cession.

Le projet de loi propose de porter ce délai à 3 ans lorsque l'entrepreneur fait valoir ses droits à la retraite entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 et que ce départ en retraite précède la cession. Cette mesure s'adresse en particulier aux entrepreneurs qui, ayant atteint l'âge de la retraite pendant la crise sanitaire, ont rencontré des difficultés pour trouver un repreneur dans le délai imparti.

Une modification qui s'appliquerait également dans le cadre de l'abattement fixe de 500 000 € sur les plus-values de cession réalisées par le dirigeant qui cède les titres de sa PME soumise l'impôt sur les sociétés pour partir à la retraite. Le délai entre le départ à la retraite et la cession serait donc porté de 24 à 36 mois pour les dirigeants faisant valoir leurs droits à la retraite entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021.

Précision : en outre, cet abattement, qui devait prendre fin au 31 décembre 2022, serait prolongé jusqu'en 2024.

Transmission d'une PME

Les plus-values professionnelles réalisées lors de la transmission d'une PME ou d'une branche complète d'activité peuvent, sous certaines conditions, être exonérées en totalité si la valeur de l'entreprise transmise est inférieure à 300 000 € ou partiellement lorsque cette valeur est comprise entre 300 000 € et 500 000 €.

Le projet de loi de finances envisage d'augmenter ces plafonds afin d'être en concordance avec les réalités économiques et la valorisation des entreprises. Ainsi, la valeur des éléments transmis devrait être inférieure à 500 000 € pour une exonération totale et comprise entre 500 000 € et 1 000 000 € pour une exonération partielle.

Le cas de la location-gérance

Les plus-values issues de la cession d'un fonds donné en location-gérance peuvent bénéficier des exonérations précitées pour départ en retraite ou pour transmission d'une PME. À ce titre, la cession doit, entre autres, être effectuée au profit du locataire-gérant en place.

Le projet de loi autoriserait cette cession à un tiers, c'est-à-dire à toute personne autre que le locataire-gérant, dès lors que la cession porte sur l'intégralité des éléments concourant à l'exploitation de l'activité objet du contrat de location-gérance. Cet élargissement permettrait ainsi de ne plus bloquer les reprises d'entreprises en cas de fragilité financière du locataire-gérant.

La formation

Afin de faciliter l'accès à la formation des chefs d'entreprise, le montant du crédit d'impôt dédié à la formation serait doublé pour les TPE (moins de 10 salariés, CA annuel ou total de bilan < 2 M€).

À noter : actuellement, le montant du crédit d'impôt est égal au maximum à 410 €.

Art. 5, projet de loi de finances pour 2022, n° 4482, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 septembre 2021

Manuel VALLEE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

<https://www.auditia.fr/>

ISO 9001
DEPUIS 2002

GUÉRENDE
2 rue Alphonse DAUDET
44350 Guérande
T. 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

PONT-CHÂTEAU
Le Point du Jour - Le Chêne Vert
44160 Pont-Château
T. 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

NANTES
98 Rue du Leinster
44240 La Chapelle Sur-Erdre
T. 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

SAINT-NAZAIRE
4 rue de l'Étoile du Matin - CS 60159
44613 Saint-Nazaire Cedex
T. 02 40 70 40 08
saint-nazaire@auditia.fr

LA ROCHE-SUR-YON
67 Rue Clair Bocage
85000 Mouilleron-le-Captif
T. 02 28 07 01 23
larochesuryon@auditia.fr

PORNIC
ZAC de l'Europe - Rue du traité de Paris
44210 Pornic
T. 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

LES
HOMMES
DEVANT
LES
CHIFFRES **Auditia**
EXPERTS - COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS

AUDITIA VOUS
ACCOMPAGNE
DEPUIS PLUS DE
60 ANS, DANS LES
MOMENTS FORTS
DE VOTRE VIE
D'ENTREPRENEUR.

→ www.auditia.fr

AUDITIA - RCS : 340 740 071 - Photos : Bryan Monnier

KEBAB PARTY



FACILE À CUISINER

Les escalopes peuvent être assaisonnées grâce à notre gamme de marinades, épices de rôtisseur ou mélanges d'épices So'cissettes.

FACILE À MONTER



FACILE À UTILISER

Cuisson à 180°C pendant 45 min.

Jaeger
DEPUIS 1924

Contactez votre commercial Cap Traiteur Wilfried PENNETIER : 06 16 42 78 84
Groupe Solina, 6 rue Robert Moinon - 95190 Goussainville / Tel + 33 (0)1 34 38 87 85



FORMATION DES SALARIES : Pas de problème de financement en charcuterie

Si vous projetez de former vos salariés dans les mois qui viennent, sachez qu'il n'existe aucun problème de financement pour les entreprises qui appliquent la convention collective de la charcuterie de détail (IDCC 953).

En effet, et à l'inverse d'autres professions artisanales qui rencontrent malheureusement des difficultés sur ce point par suite d'une consommation plus forte début 2021, le budget alloué à notre profession est tout à fait suffisant à cette époque de l'année pour permettre la prise en charge financière des stages du second semestre.

Consultez notre catalogue en ligne

La Référence !

equip'service **sodimapro**

**CONCEPTION • INSTALLATION
• SAV • ENTRETIEN**

FROID, CUISSON, LAVERIE, INOX, BUANDERIE

Concessionnaires

FRIMA
SERVICE PARTNER AGRÉÉ

RATIONAL
SERVICE PARTNER AGRÉÉ

DADAUX

HOBART

CAPIC
Depuis 1955

2 adresses

EQUIPSERVICE
7 rue du Meunier - P.A. du Moulin
44880 SAUTRON
Tél. 02 40 72 81 00
contact@equipservice44.com
www.equipservice44.com

SODIMAPRO
1 rue Thomas Edison - Z.I. de Brais
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 66 68 81
contact@sodimapro.fr
www.sodimapro.fr

EURO CHEF www.eurochef.fr

la Corpo

LE SPÉCIALISTE FRANÇAIS

Fondé par les Bouchers de Paris au début du XXe siècle, c'est aujourd'hui la référence des métiers de bouche et le spécialiste des fournitures et matériels professionnels.

PRIMEURS
RESTAURATEURS
BOULANGERS
CHARCUTIERS

8000

CLIENTS CONSEILLÉS ET
SERVIS

BOUCHERS

COLLECTIVITÉS
POISSONNIERS
TRAITEURS

Notre équipe à votre écoute

**JEAN FRANÇOIS
LECOURBE**

06 83 89 97 68

Départements :
44, 49, 53, 85 et
72 (D323 Est)

**LAURENT
CABARET**

06 20 78 75 78

Département :
72 (D323 Ouest)



**5% de remise pour tous les syndiqués
Charcutiers des Pays de Loire**

www.lacorpo.com

Suivez-vous sur



Recruter autrement :

Décoll'ton job remet l'emploi au cœur de la vie locale

Décoll'ton job, les commerçants mobilisés

Avec Décoll'ton job, l'association nantaise éponyme, créée en 2017, facilite la mise en réseau des demandeurs d'emplois et des employeurs du territoire en affichant dans de multiples endroits de la ville les petites annonces locales sous forme de post-it. Les offres proviennent des employeurs locaux en direct, mais aussi et surtout d'une base de données alimentée par les acteurs de l'emploi partenaires et partagée avec l'ensemble des commerçants impliqués. Le dispositif offre aussi aux recruteurs un canal de diffusion alternatif et aux commerçants "afficheurs" une valorisation de leur activité.

Selon Pôle emploi, même si plus de 90 % des offres d'emploi sont déjà diffusées sur le web, ces annonces d'emplois de proximité sont un bon complément à la diffusion par le web et les réseaux sociaux à destination de certains publics éloignés du système numérique.

Au 27 septembre 2021, ce sont 252 lieux en Loire-Atlantique qui participent à ce réseau solidaire, sur les communes de Nantes et de l'agglomération nantaise notamment.

L'expérimentation est soutenue par Nantes métropole dans le cadre de sa politique pour l'emploi et par le Conseil Régional des Pays de la Loire qui subventionne également l'association en vue d'un déploiement régional. Elle recherche des services civiques, en partenariat avec Unis-cité.

L'association envisage par ailleurs de lancer un nouveau dispositif "Café contact de l'emploi", afin de mettre en contact direct les demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels.

 [Accéder au site decolltonjob.fr.](https://decolltonjob.fr)



ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
1^{ER} - 14 OCTOBRE 2021



VOTONS POUR LA LISTE
LA VOIX DES ARTISANS

en Loire-Atlantique !



Nos artisans de l'alimentaire s'engagent !



FRÉDÉRIC BRANGEON
BOULANGER
LA CHAPELLE SUR ERDRE



MATHIEU LEMAÎTRE
BOULANGER
BLAIN



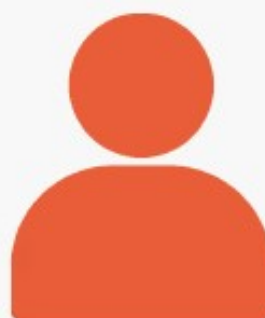
STÉPHANE BOURDEAU
BOUCHER
NANTES



OLIVIER POTREL
CHARCUTIER-TRAITEUR
DERVAL



FRÉDÉRIC SOUTON
CHARCUTIER
LA CHAPELLE DES MARAIS



ANTHONY FLEURY
CHARCUTIER-TRAITEUR
NANTES



ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
1^{ER} - 14 OCTOBRE 2021



VOTONS POUR LA LISTE
LA VOIX DES ARTISANS

en Loire-Atlantique !



Nos artisans de l'alimentaire s'engagent !



FRANCK SIMON
BOULANGER
NANTES



STÉPHANE BRÉHIER
BOUCHER
COUERON



VINCENT GUERLAIS
CHOCOLATIER - PATISSIER
LA CHAPELLE SUR ERDRE



ALICE FIOLEAU EPIARD
BOUCHERIE-CHARCUTERIE
LE BIGNON



PIERRICK BILLARD
BOUCHER-CHARCUTIER
LA CHAPELLE BASSE MER





ELECTIONS CHAMBRE DE MÉTIERS & DE L'ARTISANAT

Du 1^{er} au 14 octobre, nous, les artisans charcutiers-traiteurs, élirons nos représentants à la Chambre de métiers et de l'artisanat. Dans nos 5 départements, la fédération des charcutiers-traiteurs présente des candidat(e)s sous la bannière

LA VOIX DES ARTISANS portée par l'U2P et ses organisations membres, CAPEB, CGAD, CNAMS, CNATP.

L'U2P est la seule organisation patronale qui représente l'Artisanat et le commerce de proximité et qui défend à 100% les intérêts de votre entreprise.



Les candidats chefs de file aux élections CMA

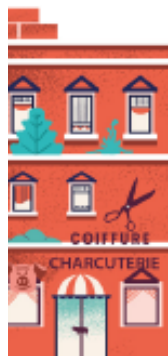
La Chambre de métiers et de l'artisanat

-CMAR- joue un rôle d'accompagnement de nos entreprises de charcuterie-traiteur, en complémentarité de celui, majeur, de la CGAD ou de la Fédération des Charcutiers-Traiteurs. C'est pourquoi l'U2P s'engage avec conviction dans les élections aux CMA.

La liste « LA VOIX DES ARTISANS » présentée par l'U2P est composée d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat, dont la charcuterie, qui se mettront au service exclusif des artisans.

Ne ratez pas l'occasion de prendre la parole, faites le meilleur choix pour l'avenir de votre entreprise, **votez et faites voter pour la liste présentée par l'U2P : « LA VOIX DES ARTISANS ».**

ANTHONY FLEURY, ARTISAN CHARCUTIER-TRAITEUR ET ENGAGÉ SUR LA LISTE LA VOIX DES ARTISANS LOIRE-ATLANTIQUE



« Je suis engagé sur la liste LA VOIX DES ARTISANS pour agir et améliorer le quotidien de nos entreprises de proximité. Etant artisan charcutier-traiteur depuis 12 ans, j'ai pris conscience que les artisans rencontraient souvent les mêmes difficultés, les mêmes interrogations et, parfois, un certain isolement. De par mon engagement, je serai l'une des voix du collectif afin de porter la parole des artisans. Je souhaite aussi agir pour la formation. Celle-ci demande une perpétuelle évolution pour nos jeunes qui seront nos artisans de demain. »



ÉLECTIONS CMA

1^{ER} – 14 OCTOBRE 2021

VOTONS

LA VOIX DES ARTISANS

LA VOIX DES ARTISANS



FACT 44





LE CRÉDIT BAIL

Un financement sur mesure de vos matériels,
avec une fiscalité avantageuse et sans avance
de TVA.

RENDEZ-VOUS SUR :
www.creditmutuel.fr/professionnels

Contactez **Patrice BRANGER**

☎ 06 33 92 73 65

@ patrice.branger@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest, 10, rue de Rive - CS 14003 - 44040 NANTES Cedex 01 - SIREN 870 800 200 RCS Nantes.
Contrats adossés auprès de Crédit Mutuel Leasing, Crédit Mutuel Leasing, Etablissement de crédit spécialisé - Société anonyme au capital de 35 353 530 euros dont le siège social est
Tour D2, 17 bis Place des Rafales, 92988 Paris La Défense Cedex 642 017 834 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire FR27642017834, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 69-046-570
(www.orias.fr). Crédit Mutuel Leasing est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Crédit photo : Getty Images.

PARCOURS TPME vers l'EMPLOI



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Région
PAYS DE LA LOIRE



pôle emploi

Petites annonces – A VENDRE



CAMION FRIGO – route et secteur –

Très bon état

Contrôle frigo en Avril 2021

Année 2003

138000 kms - Gasoil

PRIX HT 14.000 €

Prendre contact avec :

Bernard ARROUET

06.07.78.65.36



ROTOISSOIRE 4 niveaux

Avec chariot support sur roues

Accessoires

Prix de vente 5500 € à débattre

BG TRAITEUR

Tél 02.40.20.04.84

NOS PARTENAIRES 2021

